

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.

QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

La formation peut-être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.



CARACTÉRISTIQUES

LE PROGRAMME DE FORMATION

Véhicule utilisé	<ul style="list-style-type: none">• motocyclette légère ou véhicule de la catégorie L5e
Enseignement	<ul style="list-style-type: none">• La formation dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie A et A1 en cours de validité.• Un enseignant ne peut-être autorisé à surveiller que trois élèves au maximum. L'enseignant peut surveiller ses élèves soit à bord d'une voiture, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.

LA FORMATION PRATIQUE

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
1	2 h	Module théorique	<ul style="list-style-type: none">• Appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.
2	2 h	Module hors circulation	<ul style="list-style-type: none">• Découvrir le véhicule et ses caractéristiques
3	3 h	Module en circulation	<ul style="list-style-type: none">• Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération).

ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION A LA CONDUITE DES MOTOCYCLETTES LEGERES ET DES VEHICULES DE LA CATEGORIE L5e

Photo

Signature du titulaire :

Nom : _____
Prénom : _____
Né(e) le : _____
À : _____
Date d'obtention de la catégorie B du permis : _____
N° du permis de conduire : _____

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie reste acquise.